COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Affaire de Sevran : Notre collègue ressort libre des Assises

Notre collègue Manu a été condamné pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, à 5 ans d'emprisonnement dont 3 et demi avec sursis, sans mandat de dépôt.

Une issue en demi-teinte, car **UN1TÉ** espérait avec force l'acquittement, mais un soulagement car Manu a pu rentrer auprès des siens dès ce soir.

UN1TÉ déplore la décision d'interdiction définitive d'exercer alors que nous militons pour que soit reconnue la multitude de postes dans la Police Nationale sans contact avec le public.

En une fraction de seconde, sa vie de policier a basculé alors qu'il exerçait sa mission, et s'est retrouvé seul ensuite à la barre.

UN1TÉ a arraché la protection fonctionnelle qui lui avait été refusée par l'administration, sollicité un avocat de renom, et obtenu une mutation dans un autre département ainsi qu'à sa conjointe, collègue également.

UN1TÉ a été présent tout au long de la procédure et ce procès, et pris en charge une partie de la logistique afin que notre collègue puisse aborder cette épreuve et se concentrer sur sa défense.

Nous sommes fiers d'avoir été aux côtés de notre collègue Manu, un collègue courageux tout comme sa conjointe, exemplaire et digne. Il force le respect.

Nous restons à ses côtés et nous rangerons à sa décision pour la suite…

contact@un1te.fr

21/11/2026